



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

Concernant la citation de l'église de Sainte-Justine-de-Newton à titre d'immeuble patrimonial

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton du 13 février 2024, un avis de motion a été présenté relativement à l'adoption éventuelle du règlement numéro 380 concernant la citation de l'église de Sainte-Justine-de-Newton à titre d'immeuble patrimonial. Le bâtiment est sis au 2711 rue Principale (lot 4 148 659 du cadastre du Québec).
2. Le Comité consultatif d'urbanisme, lequel reprend le rôle du Conseil local du patrimoine au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*, tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de citation, le 6 mars 2024, à 18h30 au centre communautaire situé au 2842 rue Principale à Sainte-Justine-de-Newton. Au cours de cette assemblée publique, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme au sujet du projet de citation.
3. Que le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton situé au 2627, rue Principale à Sainte-Justine-de-Newton durant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.
4. Le présent avis est donné conformément à l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton, ce 16 février 2024.

François Day
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie que j'ai publié le présent en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Sainte-Justine-de-Newton, ce 19 février 2024.

François Day
directeur général
et greffier-trésorier